

Membres en exercice : 14
Présents : 10
Votants: 12
Pour: 12
Contre: 0
Abstentions: 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BÉNAGUES

Date de la convocation: 07/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze mars le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Josiane BERGE

Présents : Christophe BAUZOU, Josiane BERGE, Thierry DA FURRIELA, Sandrine ESTEBE, Laurie FERRIES, Serge GARCIA, Olivier HILAIRE, Laurent MARSEILLE, Aubry PINATON, Mickaële REIS

Représentés : Simone BIELLE par Josiane BERGE, Stéphane FABRY par Aubry PINATON

Excusés :

Absents : Loïc ABENIA, Franquelim FERREIRA

Secrétaire de séance : Serge GARCIA

Objet : Vote des taux des taxes locales 2023

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'évolution des taxes locales (Foncier bâti et Foncier non bâti) afin d'élaborer le budget primitif.
Elle propose le maintien des taux de 2022 pour l'exercice 2023.

Les taux applicables en 2022 sont donc :

- Taxe Foncière bâti : 38.06 %
- Taxe Foncière non bâti : 62.07 %
- Taxe Habitation : 16.48 %

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter ni de baisser les taux et de fixer les taux pour 2023 de la façon suivante :

- Taxe Foncière bâti : 38.06 %
- Taxe Foncière non bâti : 62.07 %
- Taxe Habitation : 16.48 % (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

Le Maire
Josiane BERGÉ

Secrétaire de séance
Serge GARCIA

